

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 AOUT 2023

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 23-01034 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement de quinze (15) élèves Techniciens Supérieurs en Technologie d'Assistance Médicale option : Orthophonie, session 2023.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MÉDICALE OPTION : ORTHOPHONIE

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNI	DATE NAISS.
1°	TRAORE SALIFOU	000292-125-03	B8060763	31/12/99
1°	KOALA FIDELE	000126-125-03	B15520034	23/04/99
1°	SAWADOGO ANDRE	000314-125-03	B9194200	30/11/99
1°	YELBI OUSMANE	000211-125-03	B17753859	13/10/96
5°	KIENOU OURI YACOUBA	000218-125-03	B13069903	18/08/92
6°	OUEDRAOGO SYLVAIN	000155-125-03	B11762133	24/07/01
6°	DIPAMA MAHAMADI	000112-125-03	B16600373	27/07/97
8°	SOMDA SAMBONOU ANTOINETTE	000010-125-03	B11580287	13/06/00
8°	ZONGO BOA WEND NEERE CASIMIR	000098-125-03	B8443982	05/03/94
8°	SAWADOGO MOHAMED LAMINE	000013-125-03	B7795471	24/03/98
8°	ZONGO APOLLINAIRE	000051-125-03	B17560447	12/09/95
12°	SEREME KARIM	000302-125-03	B18175964	01/10/88
12°	CONGO ADAMA FAYCAL WENDYAM ARISTIDE	000060-125-03	B17296927	22/04/88
12°	OUEDRAOGO SIBLI ROBERT	000255-125-03	B7449876	30/12/94
12°	ZONGO HAROUNA	000082-125-03	B9622799	31/12/96
12°	BOUDA DAVID	000055-125-03	B10666844	20/10/01
12°	YAMEOGO BIENVENU JONATHAN	000283-125-03	B17403335	29/10/01
12°	BOURGOU DIABAROU	000122-125-03	B10717841	31/12/99
12°	ZONGO EZECHIAS	000134-125-03	B9648413	31/12/98
12°	BEMBAMBA ASSAMI	000039-125-03	B9565447	28/01/02
21°	SAVADOGO KARIM	000243-125-03	B18393039	31/12/89
21°	SOUDOUEM MANERE JACQUES	000281-125-03	B8168864	25/07/95
21°	NIKIEMA CONSTANTIN	000054-125-03	B14553965	21/06/96
21°	SANGA ISMAILA	000083-125-03	B12122534	08/11/97

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
21°	HARO ANTOINE	000130-125-03	B15985662	31/12/02
26°	SAWADOGO MADY	000275-125-03	B5214795	31/12/90
26°	ZONGO OUMAROU	000177-125-03	B14712215	26/06/99
26°	KANAZOE HAROUNA	000005-125-03	B13573585	31/12/95
26°	BADOLO HONORE	000076-125-03	B14476345	23/03/90
26°	KAFANDO YACINTHE WENDKOUNI	000097-125-03	B8380130	06/11/96

Arrêté la présente liste à 30 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général



*Hamidou*  
**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 AOUT 2023

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 23-01031 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement d'un (01) élève Assistant en Emploi et en Formation Professionnelle au profit des personnes vivant avec un handicap auditif, session 2023.

Ce sont :

ASSISTANTS EN EMPLOI ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE (HANDICAP AUDITIF)

#### ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	OUEDRAOGO ABDOULAYE	000018-148-03	B16303066	07/01/96
2°	KONATE NABI MOUSSA	000026-148-03	B12312873	23/01/88
3°	DERME SITA	000030-148-03	B9615283	06/03/98

Arrêté la présente liste à 3 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Etaton

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 AOUT 2023

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 23-01032 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement d'un (01) élève Instructeur Spécialisé de Jeunesse et d'Education Permanente au profit des personnes vivant avec un handicap auditif, session 2023.

Ce sont :

INSTRUCTEURS SPÉCIALISÉS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION PERMANENTE (HANDICAP AUDITIF)

#### ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	LOUNIBOU ATIYEGWE TIMOTHEE	000001-164-03	B15471600	13/12/01
2°	GUIGMA FLORE BIENVENUE	000012-164-03	B9308608	04/04/98

Arrêté la présente liste à 2 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général



*Hamidou*  
**Hamidou SAWADOGO**

Officier de l'Ordre de l'Étalon

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 AOUT 2023

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 23-01033 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de recrutement d'un (01) élève Instructeur Spécialisé de Jeunesse et d'Education Permanente au profit des personnes vivant avec un handicap physique, session 2023.

Ce sont :

INSTRUCTEURS SPÉCIALISÉS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION PERMANENTE (HANDICAP PHYSIQUE)

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	POMA MOUSSA	000068-165-03	B15803682	31/12/94
2°	OUARO SA SYLVIE	000005-165-03	B18516798	02/06/97
3°	KOROGO WENDKEITA CYPRIEN JUDICHAEL	000026-165-03	B11425942	06/11/02
4°	BIRBA ZOEL	000022-165-03	B13421202	18/12/98
5°	TARAMA FRANCIS	000055-165-03	B8593956	02/01/94
6°	SANKARA PENGD-WEND JOEL	000062-165-03	B8806459	20/04/97
6°	SAWADOGO WENCESLAS DIT WEND-KUUNI	000033-165-03	B17595576	28/09/93
8°	YAMEOGO TINDBA JEAN BERTRAND	000067-165-03	B9287142	15/03/97
9°	OUATTARA CHEICK OMAR	000028-165-03	B5221482	10/09/92
10°	TRAORE NATIO ADELIN FAOUSIA	000061-165-03	B17296255	27/10/94

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

*Ne*

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général



*Hamidou*

**Hamidou SAWADOGO**

Officier de l'Ordre de l'Étalon